

29 mai 2012

12.131
ad 11.025**Postulat du groupe libéral-radical****Promotion de la réforme de la fiscalité des personnes morales**

La réforme de la fiscalité des personnes morales a été adoptée par le peuple le 19 juin 2011 par 76,9% de "oui" et 23,10 de "non". Comme nous le savons, cette réforme offre un avantage concurrentiel indéniable à notre canton. Désormais, il s'agit de profiter au plus vite de cet avantage concurrentiel qui doit nous permettre de maximiser nos recettes fiscales et de générer des emplois. Afin de bien communiquer sur ce que notre canton propose comme conditions fiscales et ainsi attirer des entreprises en terres neuchâtelaises, nous invitons le Conseil d'Etat à étudier les moyens de promotion et les canaux de communication à mettre en place.

A notre sens, il importe de mettre à disposition de la promotion économique, des fiduciaires et des avocats-notaire de la place, tout comme de la Chambre du commerce, un matériel expliquant clairement les avantages de notre réforme. Il s'agira, par exemple, de développer les outils suivants:

- Une page internet détaillée en plusieurs langues;
- Une présentation Powerpoint en plusieurs langues;
- Désigner une personne de référence polyglotte pour renseigner les entreprises;
- Pourquoi ne pas se déplacer occasionnellement à l'étranger pour expliquer notre réforme, etc.

La politique fiscale des cantons et des Etats évoluant rapidement, il s'agit de ne pas tarder et de communiquer au plus vite. Un partenariat avec les associations économiques semble la meilleure solution pour communiquer efficacement.

Signataires: J. Amez-Droz, C. Guinand, C. Gueissaz, F. Jaquet, A. Gerber, S. Menoud, M.-A. Nardin, J.-D. Burnat, F. Monnier, N. Stauffer, D. Cattin, A. Obrist, C. Hostettler, C. Boss, O. Haussener, J.-B. Wälti, T. Michel, R. Walther, B. Keller, P. Sandoz, J.-J. Wenger, B. Haeny, H. Frick, S. Morel et Ch. Imhof.